

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1885-1884.

Examen de la question relative à l'installation provisoire de la Chambre.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (1), PAR M. GOBLET D'ALVIELLA.

MESSIEURS,

Votre commission a reconnu, dès sa première réunion, qu'il lui serait impossible de se prononcer en faveur d'un local nouveau pour l'installation provisoire de la Chambre, sans avoir préalablement dressé le tableau des dépendances nécessaires au fonctionnement des divers services, visité les édifices proposés et obtenu le devis au moins approximatif des frais qu'entraînerait leur appropriation. Après avoir recherché les divers édifices qui pourraient convenir à cet effet et retenu en première ligne le Palais des Beaux-Arts, ainsi que celui des Académies, elle a procédé à la visite de ces deux Palais avec MM. Lavallée et Govaert, respectivement directeur et architecte principal des bâtiments civils.

Une simple inspection des lieux a suffi pour convaincre la commission que le Palais des Académies serait difficilement appropriable à une destination parlementaire. En effet, sa grande salle forme un rectangle allongé qui peut convenir parfaitement à des conférences, à des séances solennelles, voire à des auditions musicales, mais qui laisserait fort à désirer pour une assemblée dont les membres ont l'habitude de parler de leur place. D'autre part, la ventilation y semble insuffisante pour des réunions nombreuses et de longue durée, surtout dans le cas où la Chambre devrait siéger pendant l'été. Il faut signaler aussi l'exigüité des tribunes qui resteraient à la disposition du public et surtout de la presse. Quant aux dépendances, elles sont suffisamment vastes pour contenir tous les

(1) La commission était composée de MM. DESCAMPS, président; MALOU, TACK, NOTHOMB, WASHER, SAINCTELETTE et GOBLET D'ALVIELLA.

services de la Chambre, mais les dégagements resteraient défectueux, faute de couloirs pour passer d'une salle à l'autre.

Le Palais des Beaux-Arts renferme toute l'étoffe nécessaire pour tailler à la Chambre une installation des plus amples. Mais cette appropriation ne pourrait s'exécuter qu'à force de cloisons et d'aménagements artificiels. Il serait nécessaire de partager la grande salle en deux portions distinctes et de construire un hémicycle dans la partie réservée pour nos séances. Il faudrait ensuite recouvrir tout le dallage du rez-de-chaussée d'un plancher sur lequel viendraient se placer des tapis ou des nattes; il y aurait aussi à établir de nombreuses cloisons pour installer les sections et probablement à modifier les appareils de chauffage. Bref, les devis que M. Lavallée a bien voulu nous fournir à la suite de notre visite, s'élève à 81,584 francs. Si on y ajoute les frais d'ameublement indispensables, on arrive, d'après l'évaluation sommaire de la questure, à une dépense totale d'environ 100,000 francs.

Notez qu'il ne s'agit là que d'un premier devis.

Il ne faut pas non plus oublier, — qu'il s'agisse du Palais des Beaux-Arts ou de celui des Académies, — que ces édifices sont actuellement affectés à d'autres usages et que si on les consacrait aux installations de la Chambre, il faudrait trouver à caser ailleurs les services ou les institutions qui les occupent.

Enfin, toute installation provisoire dans un local nouveau renferme un problème qu'il est impossible de résoudre avant l'achèvement des travaux, surtout quand il s'agit, comme aux Beaux-Arts, de construire une salle dans une autre : c'est la question de l'acoustique.

Quel que soit, du reste, le local choisi, il est impossible de dire si, les travaux à peine terminés, nous n'y trouverions pas des inconvénients imprévus qui nous feraient regretter d'avoir quitté notre installation actuelle au Sénat.

Les inconvénients de cette installation, si réels qu'ils soient, restent peut-être moins considérables qu'on ne l'a cru d'abord. Lors de la première séance que nous avons tenue au Sénat, nous avons été naturellement frappés par l'exiguïté d'une salle qui n'avait pas été construite pour nous et par les défauts d'une acoustique à laquelle nous n'étions point faits; aussi les discours prononcés en cette occasion se sont-ils ressentis de cette impression. Depuis lors, la Chambre a eu occasion de poursuivre l'expérience, et on ne peut soutenir que les résultats en aient été défavorables. Notre dernière séance, notamment, consacrée à la discussion du contingent, a été longue, nombreuse et animée. Cependant tous les discours ont été parfaitement saisis tant par les sténographes que par les membres, et il n'y a aucun de nos collègues, croyons-nous, qui n'ait trouvé à s'asseoir dans la salle. Il y aurait, d'ailleurs, moyen d'ajouter un certain nombre de sièges dans la partie de l'hémicycle qui s'étend entre le bureau et les premiers bancs.

On s'est plaint que les pupitres fussent en nombre insuffisant. Mais si des membres désirent conserver dans le Palais des notes ou des documents, pourquoi ne mettrait-on pas à leur disposition, dans quelque autre salle, des pupitres ou des tiroirs dont ils auraient la clef? Le Parlement anglais siège sans pupitres d'aucune nature et le nombre des sièges y est même inférieur à celui des membres.

On a également parlé des inconvénients que présenterait la salle du Sénat, si les deux Chambres avaient à tenir quelque séance d'apparat. Mais rien ne prescrit qu'en pareil cas la réunion doive se faire dans le local affecté à leurs séances ordinaires. N'oublions pas, en outre, que la situation actuelle sera de courte durée.

Si nous sortons de la salle des séances, nous voyons que le greffe de la Chambre est déjà installé au Palais du Sénat. Nous y avons l'usage d'un cabinet de lecture et d'une bibliothèque qui renferme les recueils les plus indispensables à la généralité des travaux parlementaires. Les salles des commissions y sont plus que suffisantes pour nos réunions générales en sections. Nos sections centrales et nos commissions spéciales, lorsqu'elles siégeront pendant les séances, pourront également se servir de ces salles, et, lorsqu'elles se réuniront dans la matinée, rien n'empêche qu'elles continuent à utiliser les salons de la présidence de la Chambre, qui sont restés intacts, aussi bien que les locaux affectés à l'enquête scolaire. Enfin, au Sénat, nous trouvons un avantage sérieux dans le voisinage immédiat des Départements ministériels et du *Moniteur*.

On a paru craindre que les deux branches de la représentation nationale ne se trouvent réciproquement gênées pour la fixation de leurs séances. Sans doute, en pareil cas, ce serait à nous de nous incliner devant les convenances de notre hôte. Mais cette perspective ne doit pas nous effrayer, si nous réfléchissons que, l'année dernière, par exemple, le Sénat n'a pas siégé plus de trente et un jours sur dix mois de session. Nous estimons, au contraire, que si l'on veut activer les travaux de la Chambre et empêcher cette session d'être stérile, il faut achever le plus promptement possible, — qu'on nous passe l'expression, — l'installation définitive de notre provisoire, pour une session qui devra forcément se terminer dans quatre mois.

Assurément, cette situation ne sera pas sans causer quelques désagréments individuels aux membres de la représentation nationale. Mais c'est là une conséquence inévitable du désastre qui vient de nous frapper. Le Sénat nous a donné l'exemple de l'abnégation en mettant gracieusement ses locaux à notre disposition pendant un temps indéfini. Sachons l'imiter en acceptant son offre et répondons à cet acte de courtoisie en activant autant que possible les travaux de reconstruction qui doivent rétablir l'ancien ordre des choses.

A l'heure où le Trésor a besoin de toutes ses ressources et où des crédits extraordinaires vont être demandés pour la reconstruction du Palais, une nécessité absolue pourrait seule justifier les frais où nous entraînerait l'installation provisoire de la Chambre dans un autre local. Or cette nécessité existe-t-elle, en présence de l'hospitalité qui nous est offerte ? Votre commission ne l'a point pensé.

A la vérité, deux de ses membres ont déclaré maintenir l'opinion que la prolongation de notre séjour au Sénat offrirait de grands inconvénients et ils ont persisté dans le regret qu'on n'ait pu s'arrêter au choix d'un autre édifice. Toutefois, devant le vote du Sénat et en présence des inconvénients qui pourraient se révéler dans l'appropriation des autres locaux proposés, ils ont ajouté qu'ils se ralliaient à l'avis de la majorité.

La commission décide donc à l'unanimité de ses sept membres qu'il y a lieu de vous proposer l'acceptation de l'hospitalité si courtoisement offerte par l'autre branche de la représentation nationale.

Votre commission s'est occupé ensuite, vu l'urgence, de l'idée générale qui devrait présider à la reconstruction des locaux incendiés. Un de ses membres a déclaré n'avoir même voté la prolongation de notre séjour au Sénat qu'à condition de voir ces travaux poussés avec une extrême activité, en donnant la priorité à la reconstruction de la salle des séances ; il estime que de la sorte la Chambre pourrait rentrer chez elle au cours de la prochaine session.

D'autres membres ont fait valoir la nécessité de mettre l'occasion à profit pour agrandir la salle dont les dimensions deviennent de plus en plus insuffisantes, à mesure que l'accroissement de la population occasionne une augmentation proportionnelle dans le chiffre des députés. Ils ont également insisté sur la nécessité de mieux garantir la bibliothèque contre les dangers du feu, en la plaçant soit au premier étage, soit au rez-de-chaussée, voire dans un local nouveau à prendre sur les maisons appartenant à l'État, rue de l'Orangerie.

Après un examen sommaire des plans et des localités, la commission a unanimement adopté le vœu suivant :

« Nous proposons à la Chambre de décider que le Palais de la Nation sera
» reconstruit sur son emplacement primitif, conformément au plan ancien, sauf
» l'agrandissement de la salle par l'absorption du couloir circulaire extérieur,
» et toutes réserves faites quant aux installations de la bibliothèque, qui devront
» offrir plus de sécurité. La Chambre désire que les travaux nécessaires soient
» poursuivis avec la plus grande activité. Elle invite le Ministre de l'Intérieur
» à lui soumettre dans le mois un programme complet avec plan, élévation et
» cahier de charges, ainsi que les demandes de crédits. »

Il convient* d'ajouter que pour rendre l'adjudication des travaux possible immédiatement après le vote des crédits, M. le Ministre de l'Intérieur ferait peut-être bien de préparer et même d'annoncer cette adjudication avant la réunion des Chambres au mois de janvier.

Le Rapporteur,
GOBLET D'ALVIELLA.

Le Président,
J. DESCAMPS.
